



عَبْدَالمَجِيدُ تَبُونُ رَئِيسُ الجُمهُورِيَّةِ

*“Mes 54 Engagements
pour bâtir une Nouvelle République”*

*Synthèse de mon programme présidentiel
2019-2024*

SOMMAIRE

PREAMBULE

I. POUR L'INSTAURATION D'UNE NOUVELLE REPUBLIQUE
REPPONDANT AUX ASPIRATIONS DU PEUPLE.....9

II. POUR UN NOUVEAU MODELE ECONOMIQUE
BASE SUR LA DIVERSIFICATION DE LA CROISSANCE ET
L'ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE.....13

III. POUR UNE POLITIQUE SOCIALE ET DEVELOPPEMENT
HUMAIN.....23

IV. POUR UNE POLITIQUE ETRANGERE DYNAMIQUE ET
PROACTIVE.....36

V. RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA
DEFENSE NATIONALE.....37

PREAMBULE

Conscient de la grave crise multidimensionnelle qui affecte notre pays, notre société et nos institutions et qui est tout à la fois une crise de gouvernance générée par l'incompétence, le laisser-aller, la corruption, la prédation et la dilapidation des deniers publics, un conflit intergénérationnel et une crise de confiance entre un pouvoir autiste et des citoyens bridés et désillusionnés,

Conscient des graves périls internes et externes que connaît le pays, menacé dans sa souveraineté, sa sécurité nationale, son unité et son intégrité territoriale,

Prenant acte du formidable élan populaire du 22 février 2019 qui a forcé l'admiration du monde par son pacifisme, son civisme et son patriotisme et des revendications légitimes pour une véritable rupture et d'un changement authentique dont il est porteur,

Conscient de l'extraordinaire potentiel humain révélé par le «Hirak», des riches potentialités et des atouts considérables dont notre pays dispose dans tous les domaines,

Je m'engage par devant Dieu et par devant le Peuple à tout entreprendre, si je suis élu à la magistrature suprême, pour réaliser les attentes et les aspirations légitimes portées par le «Hirak» du 22 février pour un changement global et véritable à même de permettre à notre pays de

se redresser et de prendre un nouveau départ et à notre peuple de vivre dans une Algérie démocratique et prospère, fidèle aux valeurs de la Révolution du 1er Novembre 1954, et où tous les algériens auront leur place.

I - POUR L'INSTAURATION D'UNE NOUVELLE REPUBLIQUE REpondant AUX ASPIRATIONS DU PEUPLE :

1- Une Constitution révisée et remaniée en profondeur qui:

- a. Consacre la démocratie ;
- b. Etablit une séparation stricte des pouvoirs ;
- c. Renforce les pouvoirs de contrôle du Parlement ;
- d. Permet un fonctionnement harmonieux des institutions ;
- e. Protège les droits et libertés du citoyen ;
- f. Evite toute dérive autocratique à travers la mise en place de contrepouvoirs efficaces ;
- g. Consacre l'inviolabilité et l'immutabilité de la limitation du mandat présidentiel à un seul renouvelable une fois ;
- h. Limite l'immunité parlementaire aux actes et propos intervenant dans le cadre de l'activité parlementaire.

2. La refonte du dispositif d'organisation des élections (la loi électorale) pour :

- a. Définir avec rigueur les critères et conditions exigées des candidats à l'élection aux assemblées locales, de wilaya et nationales ainsi qu'à l'élection présidentielle ;
- b. Favoriser l'émergence d'une nouvelle génération d'élus compétents et intègres ;
- c. Bannir définitivement la collusion entre argent sale et politique par des dispositions pénales.

3- Une réforme globale de l'Etat dans tous ses démembrements et des institutions de la République et assurer ainsi l'avènement d'un Etat de droit au service du peuple, un Etat moderne, efficace et légitime par sa performance et un Etat stratège promoteur de développement et garant de l'intérêt général.

4- La moralisation de la vie politique et publique et le renforcement de la bonne gouvernance à travers :

- a- La séparation de l'argent et de la politique ;
- b. Une lutte résolue contre la corruption, le népotisme et le clientélisme ;
- c. Ériger la compétence comme critère fondamental dans la sélection et la nomination aux différentes fonctions de l'Etat ;
- d. La mise en place de mécanismes de contrôle et de veille pour garantir l'intégrité des responsables publics et une gestion saine des deniers de l'Etat ;
- e. La reddition des comptes aux organes de contrôle de l'Etat ;
- f. La transparence dans la gestion des finances publiques ;
- g. La rénovation du cadre déontologique et juridique applicable aux agents publics ;
- h. Une meilleure traçabilité de la décision publique et des actes et procédures liés à la gestion des deniers et biens publics et des marchés publics.

5- Une réforme globale de la justice pour garantir son indépendance, sa modernisation à travers la numérisation (e-Justice) et son **efficacité** à travers la révision des méthodes de travail et de fonction des juridictions, un traitement équitable de tous devant la justice, et valoriser le corps des magistrats et promouvoir leur statut et préserver leur intégrité et leur indépendance.

6- Une presse libre, plurielle et indépendante, respectueuse des règles de professionnalisme, de l'éthique et de la déontologie, érigée en vecteur de l'exercice démocratique et protégée de toute forme de dérive.

7- La promotion d'une démocratie participative où le citoyen sera acteur et finalité de l'action publique, à travers notamment un dialogue collaboratif et un échange constant entre les collectivités territoriales, les citoyens, les associations, les entreprises et autres acteurs locaux, pour l'identification des problèmes et l'évaluation des politiques publiques.

8- Une société civile libre, dynamique et capable d'assumer pleinement son rôle de contrepouvoir et d'évaluateur de l'action publique au service exclusif du citoyen et du pays.

9- Une refonte totale de l'organisation territoriale et du fonctionnement de l'administration locale à travers des réformes qui définiront mieux les prérogatives et les compétences respectives de l'Etat et des collectivités

territoriales dans une approche de complémentarité (nouveau découpage administratif en phase avec les nouvelles réalités du pays).

10- Une politique résolue en faveur de la promotion et de l'autonomisation de la femme qui va au-delà de la politique de quota pour accroître la présence et la participation de la femme dans les espaces politique et socioéconomique du pays.

11- Mise en œuvre d'un "Plan d'Action Jeunesse" en vue de :

a. Préparer la jeunesse à assumer ses responsabilités aux plans politique et socioéconomique ;

b. Favoriser l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs ;

c. Promouvoir l'ouverture de la jeunesse sur le monde et son contact avec les évolutions universelles ;

d. L'adoption d'un cadre juridique et de mesures à même de faire passer effectivement le flambeau à la jeunesse.

12- L'affirmation et la promotion des composantes de l'identité nationale à savoir l'Islam, l'Arabité et l'Amazighité comme ciment de l'Unité Nationale.

II- POUR UN NOUVEAU MODELE ECONOMIQUE BASE SUR LA DIVERSIFICATION DE LA CROISSANCE ET L'ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE :

A. Engager une nouvelle politique de développement indépendante de la rente pétrolière, (laquelle doit continuer à être un précieux levier de croissance économique et non l'essentiel) :

13- Valorisation de la production nationale manufacturière agricole, industrielle et de service par l'incitation fiscale, la limitation des importations et la mise en œuvre d'une nouvelle politique d'industrialisation orientée vers la micro, petite et moyenne industrie avec pour objectif :

- a. Satisfaire la demande nationale ;
- b. Remplacer les produits importés par des produits nationaux afin de réduire drastiquement l'importation et économiser les réserves de changes ;
- c. Multiplier les *start-ups*, orienter la consommation nationale et la commande publique vers cette production et favoriser l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs ;
- d. Réviser totalement la politique de CKD et SKD pour garantir une intégration très élevée dans ce domaine ;
- e. Favoriser et encourager tout investissement industriel qui utilise des intrants et des matières premières nationaux, crée l'emploi et soutient la croissance économique ;
- f. Promouvoir la production nationale comme premier facteur de création d'emploi, de richesse, de revenu au

budget national et d'exportation.

14- Renforcer le rôle économique des collectivités locales dans la dynamisation de l'économie nationale en leur permettant de participer activement à l'effort de transition vers une économie diversifiée et libérée de la rente pétrolière.

15- Lancer de grands projets structurants et d'infrastructures pour la consolidation des réseaux ferroviaires et des autoroutes au service de la mobilité et du développement socioéconomique.

16- Améliorer le climat des affaires et encourager l'investissement, notamment les Investissements Directs Etrangers (IDE) favorisant le développement des exportations hors hydrocarbures, **et réformer le système de financement de l'investissement** et le système bancaire en vue de diversifier l'offre de financement et généraliser l'usage des moyens de paiement modernes et la création de nouvelles banques spécialisées.

17- Assainir la sphère économique et commerciale, notamment à travers l'insertion des activités de commerce informel dans la sphère formelle à travers la révision du dispositif juridique, le développement du circuit de la grande distribution et la réalisation des marchés de gros.

18- Engager un plan d'urgence pour la modernisation de l'agriculture afin de la rendre apte à garantir la sécurité alimentaire et satisfaire les besoins nationaux

(production animale, production végétale et produits importés tels que le sucre, l'huile et le maïs) :

a. La réhabilitation et la mise en valeur des terres agricoles, (seul ou en partenariat), dans les zones steppiques, sahariennes et les montagnes ;

b. L'assainissement du foncier agricole et la récupération des terres agricoles non exploitées ;

c. Le développement de l'agriculture comme vecteur de la diversification de l'économie nationale et de réduction du déséquilibre de la balance commerciale des principaux produits de base ;

d. Développement urgent de la production halieutique à travers :

- La relance de l'élevage halieutique ;
- Construction de chantiers navals pour l'entretien de la flotte ;
- La création d'une flotte de pêche de grand large ;
- Transformation du produit pour l'exportation et l'encouragement de la PME dans ce domaine.

19- La promotion du tourisme à travers :

a. La segmentation stratégique de la demande touristique nationale et internationale afin de déterminer le type de tourisme à mettre en valeur (estival, culturel, religieux, saharien / sud et extrême sud, montagnoux et familial) ;

b. La mise en œuvre d'un "Plan Destination Algérie" qui s'appuie sur des pôles Touristiques d'Excellence, un

Plan Qualité Tourisme, un Partenariat Public-Privé, et l'ouverture de nouvelles lignes aux compagnies «low-cost» pour les grandes villes du nord et le grand sud ;

c. Le développement de la formation dans les métiers de tourisme ce dernier étant un secteur à forte attractivité de la main d'œuvre et capable de résorber le chômage des jeunes et promouvoir les "Jobs d'été et de saison" ;

d. L'assouplissement des procédures d'obtention de visas touristiques.

20- La production intellectuelle, culturelle et artistique au service de la croissance économique :

a. Développer l'industrie cinématographique et l'industrie culturelle à travers des incitations et des mesures attractives au profit notamment des primo producteurs ;

b. Encourager l'expertise nationale dans le domaine de l'industrie culturelle et artistique pour limiter la prestation de services importée ;

c. Encourager, à travers des incitations fiscales et bancaires, la création, seul ou en partenariat, de studios d'industrie cinématographique, de studios de tournage et d'enregistrement, et de salles de cinéma et de spectacles ;

d. Créer un environnement favorable à l'émergence et à l'éclosion des dons et des talents artistiques notamment par la promotion de cursus scolaires et universitaires artistiques et la création d'un baccalauréat artistique ;

e. Recenser de manière détaillée et rigoureuse la production nationale industrielle, culturelle et artistique et tenir un bottin mis à jour annuellement de la production nationale industrielle artisanale.

21- La promotion de la production de l'énergie fossile et renouvelable (solaire et éolien) avec ambition d'exporter à travers :

a. La mise en œuvre d'une transition énergétique, basée sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, qui répond à la demande de consommation interne et ambitionne l'exportation de l'énergie en tant que vecteur de diversification des exportations hors hydrocarbures ;

b. La mise en œuvre d'un programme national de développement des énergies renouvelables avec un focus sur le solaire (3000 heures de soleil par an) et l'éolien avec l'ambition d'exporter ;

c. La révision de la politique des subventions généralisée dans le cadre d'une approche ciblée, d'équité et d'efficacité ;

d. Le développement d'un partenariat privé national / privé international avec SONELGAZ dans le développement des énergies renouvelables ;

e. L'encouragement de l'utilisation des énergies renouvelables dans le secteur économique par des mesures incitatives et dans l'éclairage public ;

f. La généralisation des nouvelles techniques d'économie de l'énergie, dont notamment les systèmes d'éclairage intelligent et les capteurs, tant au niveau des

ménages, des administrations que du secteur économique.

B. REFORME FINANCIERE :

22- Une grande réforme du système fiscal pour en faire un moyen d'orientation économique et d'encouragement à la production nationale :

a. Numérisation rapide et totale des services liés aux impôts ;

b. Numérisation rapide et totale des services liés à l'importation ;

c. Numérisation totale et rapide du cadastre et des services des domaines;

d. Simplification du système fiscal par la suppression des taxes inutiles à faible rendement et révision du système des avantages fiscaux ;

e. Annulation, à court terme, de la Taxe sur l'Activité Professionnelle (TAP) et mise en place d'une réforme fiscale et financière au profit des collectivités locales ;

f. Révision du barème de l'Impôt sur le Revenu Global et des catégories des salariés ;

g. Création de nouveaux impôts liés au capital et à la richesse en préservant l'outil de production créateur d'emploi et de plus-values ;

h. Encourager le travail à domicile par la défiscalisation des revenus ;

i. Accorder des avantages fiscaux aux artisans pour promouvoir le secteur de l'artisanat, créateurs d'emplois,

et la transmission du savoir-faire ;

j. Priorité d'aide et d'assistance aux Petites et Moyennes Entreprises notamment celles activant dans le secteur des nouvelles technologies ;

k. Mise en place d'un organisme multi-sectoriel chargé de la lutte contre la fraude fiscale et financière et améliorer l'efficacité fiscale pour une couverture progressive des dépenses de fonctionnement par les revenus de la fiscalité ordinaire.

23- Une grande réforme de la gouvernance financière pour :

a. Renforcer la planification budgétaire et maîtriser les risques budgétaires par la mise en place rapide du système d'information ;

b. Mettre en œuvre un programme de modernisation des Administrations financières y compris les institutions bancaires et d'assurances ;

c. Consentir les aides et les subventions aux populations les plus vulnérables ;

d. Renforcer le système de rationalisation des importations des biens et services et mise en place d'une véritable politique d'aide et de promotion des exportations hors hydrocarbures ;

e. Diversifier l'offre de financement par une dynamisation du marché du crédit par la généralisation des produits financiers, y compris le marché des obligations, en vue d'encourager l'épargne et d'assécher les liquidités prospérant hors circuit bancaire ;

f. Développer le réseau du paiement électronique par

l'utilisation des moyens modernes de paiement ;

g. Adopter une démarche budgétaire rénovée pour préserver les équilibres financiers, améliorer les recettes de la fiscalité ordinaire de sorte qu'elle puisse couvrir à terme, l'essentiel des dépenses de fonctionnement, et mobiliser des ressources additionnelles sur le marché financier interne ;

h. Réformer la comptabilité de l'Etat et des collectivités locales à travers l'élaboration d'une nouvelle nomenclature du Plan Comptable de l'Etat ;

i. Reforme la finance locale dont la finalité est de doter les collectivités locales de ressources plus significatives lui permettant de jouer son rôle dans l'économie nationale ;

j. Lutter contre les fléaux financiers à travers le renforcement du contrôle fiscal, la lutte contre la fraude fiscale, le renforcement de la lutte contre la fraude douanière notamment la surfacturation, la pénalisation des infractions avérées et le renforcement du contrôle à posteriori de l'exécution de la dépense publique (renforcement des institutions et des organes de contrôle à l'instar de l'IGF et la Cour des comptes) ;

k. Rationaliser les dépenses publiques à travers une démarche de suivi et d'évaluation économiques de toute mesure sollicitant explicitement ou implicitement le budget de l'Etat ;

l. Moderniser l'administration du trésor qui contribuera au financement de l'économie notamment à travers les différents prêts ainsi que la gestion de la dette publique ;

m. Moderniser le système bancaire et financier avec un accent sur la réforme des banques et établissements

financiers pour améliorer leur efficacité, leur rentabilité et leur contribution au financement de l'économie à travers :

- L'adaptation du cadre réglementaire et législatif régissant l'activité bancaire (possibilité de l'ouverture du secteur au privé) ;

- La modernisation du système de paiement et la généralisation des instruments de paiement électronique (e-paiement) ;

- Le renforcement du système d'information des banques publiques et des acteurs des marchés financiers en vue de leur permettre d'élever le contrôle de leurs opérations au niveau des standards internationaux ;

- La réduction des délais d'examen et la simplification des dossiers de crédit grâce à une décentralisation de la prise de décision et la dynamisation du marché de crédit ;

- La diversification des produits bancaires et le développement de la finance islamique ;

- Le développement du réseau bancaire national et international, y compris l'ouverture de filiales à l'étranger ;

- Le développement des marchés de capitaux et de la bourse pour offrir des alternatives aux financements des investissements ;

- La modernisation du secteur des assurances notamment la numérisation et la simplification des procédures de gestion de dossiers de souscription des assurances et de déclaration de sinistres.

n. La modernisation de l'administration du domaine :

- Numérisation totale et rapide du cadastre et des services liés aux domaines ;

- Etablissement des actes de concession foncière en faveur du secteur économique.

24- La mise en œuvre d'une politique commerciale cohérente et maîtrisée d'ouverture à l'économie mondiale, à travers la ZALE et la ZLECAf, tout en évaluant les coûts-avantages et les opportunités-menaces de l'ouverture à l'économie internationale. A ce propos, le processus d'accession de l'Algérie à l'OMC sera revitalisé.

25- Réalisation d'une transformation numérique pour améliorer la connectivité, généraliser l'usage des TIC notamment dans les administrations de service public et améliorer la gouvernance du secteur économique.

26- Mettre en place un réseau national de collecte de l'information statistique du niveau local au niveau national pour le renforcement de la fiabilité des statistiques et des indicateurs socioéconomiques en vue de donner plus d'efficacité et d'efficience à l'action publique et aux réformes à engager.

27- Redonner au Conseil National Economique et Social (CNES) la place qui lui revient dans le dispositif de l'action publique et renforcer ses compétences.

III. POUR UNE POLITIQUE SOCIALE ET DEVELOPPEMENT HUMAIN :

A. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DU CITOYEN :

28- Eriger l'accès au logement en priorité absolue :

a. Résoudre définitivement le problème du logement et garantir l'accès au logement décent selon des formules adaptées et ciblant en priorité les ménages à faible revenu à travers :

- L'éradication totale des bidonvilles ;
- Régler le problème du vieux bâti ;
- La mise en place de moyens adéquats pour lutter contre la fraude en matière d'attribution de logements ;
- La création urgente de nouveaux lotissements sociaux satellitaires et de nouveaux pôles autour des grandes villes du nord et du sud pour un meilleur aménagement territorial et une meilleure répartition de la population ;
- L'accélération de la réalisation des projets de logements en cours, et le respect des délais de réalisation des projets futurs par le biais d'une responsabilisation financière des entrepreneurs ;
- La création d'un marché immobilier, notamment dans le domaine de la location, à travers l'adoption d'un cadre juridique approprié et des incitations financières.

b. La mise en œuvre d'une véritable politique d'aménagement du territoire qui assure :

- Un environnement urbain et rural préservé, valorisé et

propice à l'épanouissement du citoyen ;

- La redistribution harmonieuse des pôles de croissance sur le territoire national ;

- Incitation au transfert des activités économiques du littoral vers l'intérieur du pays ;

- La mise en œuvre d'une véritable politique d'urbanisme qui tient compte des normes architecturales et préserve le patrimoine.

29- Accroître et consolider le pouvoir d'achat des citoyens :

- a. Assurer au citoyen un revenu décent par la révision du SNMG ;

- b. Défisicaliser totalement les bas revenus.

30- Mettre un terme définitif aux ruptures d'eau et garantir à tous les citoyens l'accès à l'eau potable sur l'ensemble du territoire national à travers une mobilisation plus efficace des ressources hydriques et la rationalisation des moyens de distribution et d'utilisation de l'eau.

31- Garantir à tous les citoyens l'accès à l'électricité et au Gaz en accélérant la mise en œuvre du programme national d'électrification et de raccordement au Gaz notamment dans les zones montagneuses rurales et sahariennes.

32- Assurer au citoyen des moyens de transport accessibles, efficaces et modernes avec un accent sur :

- a. Le désenclavement des zones de pauvreté et les

régions défavorisées ;

b. Le règlement définitif par les moyens appropriés des problèmes de circulation dans les grandes villes et la prise en charge effective des problèmes liés à l'état de l'infrastructure routière et son entretien, ainsi qu'à la circulation et la facilitation de la mobilité au service d'une meilleure qualité de vie des citoyens et du développement socioéconomique.

33- Assurer aux citoyens un cadre de vie de qualité respectueux des exigences de développement durable et préservant l'environnement.

34- Veiller à ce que toutes les infrastructures à caractère social ou économique (logements, villes, autoroutes, barrages etc. ..), soient réalisées suivant la formule de **projets intégrés.**

35- L'élimination définitive des disparités de développement en mettant l'accent prioritairement sur les zones de pauvreté et les régions défavorisées.

36- La création d'une chaîne parlementaire en tant que levier de transparence, d'évaluation et de participation citoyenne à l'action et à la vie publiques.

B. EDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET FORMATION PROFESSIONNELLE :

37- Faire de l'école un cadre d'éducation, d'épanouissement et d'éveil intellectuel des élèves :

a. En direction des élèves :

- Procéder à une refonte pédagogique et à l'allègement du programme scolaire au profit d'activités culturelles, sportives et artistiques à même de favoriser l'épanouissement des élèves (allègement du cartable / élève sans cartable au cycle primaire) ;
- Garantir l'égalité des chances et faire de l'école le meilleur moyen d'ascension sociale ;
- Mettre la qualité et la performance au cœur du système éducatif ;
- Résoudre définitivement le problème du transport scolaire notamment dans les zones défavorisées ;
- Promouvoir le sport scolaire à travers la réalisation de structures adéquates et l'organisation de compétitions régionales et nationales.

b. En direction des personnels de l'éducation :

- Valoriser le corps des enseignants et des personnels de l'éducation et l'amélioration de leur statut ;
- Assurer une formation continue des enseignants pour adapter leurs connaissances et méthodes de travail à l'évolution universelle ;
- Régler tous les problèmes professionnels et de carrière des enseignants.

38- Homogénéisation du programme de formation, notamment le changement de langues d'un palier à l'autre.

39- Encouragement de l'enseignement des disciplines scientifiques, techniques et technologiques dans les lycées ainsi que dans la formation professionnelle, et leur adaptation à l'environnement socio-économique du pays, et encouragement du jumelage des établissements nationaux avec des établissements de pays étrangers pour une ouverture réelle sur le monde.

40- Faire de la formation professionnelle un moyen de promotion de l'employabilité des jeunes et de dynamisation de l'économie et de la production nationales à travers :

a. Le développement de l'enseignement technique en adéquation avec les besoins en mains d'œuvre et encadrement de qualité ;

b. L'élargissement du réseau d'infrastructures de formation et le développement de pôles d'excellence en partenariat avec l'entreprise ;

c. Le développement du concept de contrat de formation en tant que moyen d'insertion des diplômés de la formation professionnelle dans le monde du travail ;

d. Le renforcement de l'offre de formation aux personnes aux besoins spécifiques et en milieu carcéral.

41- Faire de l'Université un cadre d'enseignement, d'épanouissement et d'innovation à travers :

a. Le développement de pôles d'excellence, en

partenariat avec l'entreprise, dans des spécialités en adéquation avec le développement universel des technologies et des métiers et avec les besoins de l'économie nationale ;

b. L'amélioration des performances et de la gouvernance de l'université et son ouverture sur l'environnement national et international en fixant les missions dans des cahiers des charges précis et adaptés aux besoins nationaux ;

c. L'amélioration de la part des formations professionnalisantes à travers la révision de la carte de formation des domaines et filières qui répond, à la fois, à l'adéquation de cursus avec les besoins socio-économiques et les besoins en matière d'encadrement et d'infrastructures ;

d. Accroître le taux d'utilisation des bourses universitaires à l'étranger partout où elles sont offertes, multiplier les échanges universitaires et les jumelages entre universités et diversifier les partenaires et encourager le tourisme scientifique notamment dans le palier du Doctorat ;

e. La valorisation des fonctions de professeurs d'enseignement supérieur et de chercheur et amélioration de leur statut ;

f. Le développement de la recherche scientifique et technologique et valorisation du produit de la recherche, à travers le développement le concept de «la recherche à la demande» et la mise en place de contrats de recherche par les universités et les centres publics de recherche, avec les entreprises économiques afin de commercialiser les produits, sous forme de nouvelles PME. A ce titre, la création d'entreprises par les chercheurs et par les

étudiants diplômés (start-up) sera encouragée ;

g. La mise en place du Conseil National de la Recherche Scientifique et des Technologies et en faire un vecteur de développement socio-économique à travers des relations étroites avec le Gouvernement et les entreprises publiques et privées ;

h. La réorganisation du système des œuvres universitaires en vue d'assurer à l'étudiant un cadre de vie décent et de qualité en termes d'hébergement, de restauration et de transport ;

i. La promotion du sport universitaire à travers la réalisation de structures dans les campus universitaires et l'organisation de compétitions interuniversitaires régionales et nationales.

C. PRESERVATION ET RENFORCEMENT DES ACQUIS SOCIAUX :

42- Préservation du système de sécurité sociale et de retraite à travers :

a. L'élargissement de la base cotisante, y compris les personnes actives occupées par le secteur informel (formalisation de l'emploi) ;

b. La création de la branche retraite complémentaire au sein de la CNR et de la CASNOS ;

c. La réactivation du processus de contractualisation entre les caisses de sécurité sociale et les établissements publics de santé ;

- d. Le développement des prestations de services électroniques à distance des caisses de sécurité sociale ;
- e. Le renforcement de la fonction recouvrement et contrôle des assujettis ;
- f. Le développement de l'évaluation médico-économique dans le domaine de l'assurance maladie ;
- g. La lutte contre les abus et les fraudes sur les prestations de sécurité sociale.

43- Renforcement des mécanismes de solidarité Nationale à travers :

- a. La consolidation de la prise en charge des catégories sociales aux besoins spécifiques ;
- b. L'autonomisation de la femme, la promotion de ses droits et l'amélioration de la condition féminine ;
- c. La mise en place de mécanismes visant à promouvoir l'entrepreneuriat féminin, notamment dans le milieu rural ;
- d. L'adoption de dispositions pratiques pour faciliter aux femmes la conciliation de leurs responsabilités professionnelles et familiales ;
- e. La mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes et le renforcement des dispositifs de protection et des mécanismes d'accompagnement ;
- f. La promotion et protection des droits des enfants à travers le renforcement de la protection de leur intégrité physique et l'éradication définitive du travail des enfants par l'adoption de sanctions légales en la matière ;
- g. La préservation de la mémoire nationale et de la politique de protection des moudjahidine et ayants-droit.

D. EMPLOI ET LUTTE CONTRE LE CHOMAGE :

44- Réduction drastique du taux de chômage, en particulier le chômage des jeunes et des femmes à travers :

a. La multiplication de l'offre d'emploi induite par la croissance économique ;

b. La réorganisation du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle, à travers la mise en place de nouveaux mécanismes plus cohérents, fondés sur une approche économique du traitement du chômage et répondant aux attentes des jeunes en termes de postes d'emploi permanents et de couverture sociale d'une part, et aux besoins des employeurs d'autre part ;

c. L'intégration progressive dans des postes d'emploi permanents des demandeurs d'emploi par l'ANEM, et insertion des jeunes primo demandeurs dans le cadre du Dispositif d'Aide à l'insertion professionnelle (DAIP) ainsi que le recrutement en contrat de Travail Aidé (CTA) ;

d. L'appui à la création d'activités et l'amélioration de la performance des dispositifs ANSEJ et CNAC ;

e. Encourager les entreprises à recruter les jeunes à travers l'octroi d'incitations fiscales et parafiscales ;

f. La création d'un dispositif «congé création d'entreprise» pour favoriser l'entrepreneuriat ;

g. La mise en œuvre d'un programme de modernisation et de renforcement du service public de l'emploi pour une gestion efficace du marché du travail.

E. SANTE PUBLIQUE:

45- Garantir à tous les citoyens un accès facile à des soins de santé performants et de qualité à travers le renforcement de la part du PIB consacrée à la santé pour atteindre les objectifs suivants :

a. La réalisation de centres hospitaliers répondant aux standards internationaux et l'amélioration des infrastructures hospitalières existantes ;

b. La création d'hôpitaux d'urgence et l'amélioration des structures d'accueils des urgences en termes de moyens et de personnels ;

c. Résoudre définitivement les problèmes liés à l'approvisionnement adéquat des hôpitaux en équipements et en médicaments et au personnel médical ;

d. Régler définitivement la question de la disponibilité du médicament et des produits pharmaceutiques, à travers notamment le développement des industries du médicament et autres produits à usage médical pour atteindre 70% de production locale sur les génériques et 30% en produits de spécialité ;

e. Valorisation de la fonction de médecin et de son statut et la prise de mesures incitatives pour assurer la stabilité des praticiens spécialisés dans le secteur public et l'encouragement de leur installation à titre privé dans le sud et les hauts-plateaux ;

f. La révision du dispositif du service civil des médecins résidents ;

g. Eradication certaine des pathologies infectieuses réurgentes que l'on peut suivre / contrôler (Maladies

transmissibles hydriques, tuberculose) et division par deux (2) des taux de mortalité infantile, maternelle et juvénoinfantile ;

h. Numérisation de la gouvernance du système de santé afin d'évaluer effectivement le coût des prestations des soins et contribuer, à court terme, à formaliser le système de contractualisation entre les établissements de santé et les organismes de la sécurité sociale.

i. Mise en place de réseaux de laboratoires dans les ports et aéroports pour le contrôle de qualité des produits alimentaires et autres qui peuvent présenter un danger à la santé publique ;

j. Placer l'Algérie, à l'horizon 2030, dans la moyenne internationale (benchmark) pour l'ensemble des indicateurs de référence en matière de santé publique.

F. CULTURE:

46- Promotion de la culture et des activités culturelles :

a. Initier une démarche visant à soutenir et accompagner la création artistique et l'entrepreneuriat culturel à travers la mise à disposition au profit des artistes et créateurs, d'espaces dédiés dans les friches industrielles et dans les espaces libres ;

b. Optimiser et rentabiliser les potentialités du réseau d'infrastructures liées à la diffusion culturelle : salles de spectacles, théâtres, salles de cinéma, musées, etc ;

c. Promouvoir la défense des droits d'auteurs et des droits voisins et de la lutte contre le piratage des œuvres artistiques ;

- d. Soutenir et consolider les initiatives lancées par les jeunes artistes, en mettant en place des dispositifs permettant d'accompagner et de promouvoir leur création ;
- e. Valoriser le métier d'artiste et de tous les acteurs de la culture et la promotion de leur rôle et statut sociaux ;
- f. Promouvoir le livre et la lecture notamment dans les milieux scolaires.

G. SPORT:

47- Promotion des activités de jeunesse et développement des pratiques sportives à travers :

a. La mise en place d'une structure nationale de jeunesse élue par les jeunes et pour les jeunes qui s'érigerait en porte-voix de la jeunesse algérienne et en tant qu'instrument efficace de son implication effective dans la vie politique et socio-économique du pays ;

b. L'émancipation de la jeunesse à travers des politiques ciblant l'emploi et l'accès aux postes de responsabilités, à la promotion de l'entrepreneuriat, à l'éducation et à la formation, à la pratique du sport, à la culture, et aux loisirs ;

c. L'Accompagnement du sport et des sportifs dans les milieux scolaire et universitaire et promouvoir le sport féminin, par la réalisation d'équipements sportifs d'excellence et de proximité sur l'ensemble du territoire national et l'amélioration de leurs dispositifs de gestion dans le sens d'une plus grande flexibilité et d'une implication effective des associations de quartiers ;

d. La valorisation du sport d'élite, source de rayonnement de notre pays dans le monde, à travers l'amélioration des dispositifs de détection, d'accompagnement des

sportifs d'élite, en matière de soutien financier et médical notamment ;

e. Le soutien et l'assistance des clubs professionnels par la concession de stade et l'octroi de terrains pour la réalisation de leurs stades et infrastructures sportives pour rentabiliser les clubs.

IV. POUR UNE POLITIQUE ETRANGERE DYNAMIQUE ET PROACTIVE :

48- Révision des objectifs et des missions classiques de la diplomatie algérienne (relations bilatérales et multilatérales).

49- Pour une diplomatie économique offensive au service du développement national et des entreprises et investisseurs publics et privés.

50- Pour une diplomatie culturelle et culturelle au service du rayonnement national.

51- Pour la protection et la promotion de la communauté nationale à l'étranger et d'une diaspora pleinement impliquée dans le renouveau national.

V. RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE NATIONALE :

52- L'Armée Nationale Populaire, agissant dans le cadre de ses missions constitutionnelles de défense de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale, poursuivra la réalisation des objectifs permanents de modernisation et de professionnalisation des forces, dans le respect des engagements de notre pays et de son attachement à la promotion de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et international.

53- La promotion d'une industrie de défense au service de la défense et la sécurité nationale et du développement économique.

54- Garantir la sécurité du citoyen et des biens publics et privés.

Cet ouvrage est édité par la Direction générale
de la Communication et de la Documentation
Présidence de la République

Imprimé par l'Imprimerie Officielle – Alger

Diffusion gratuite
Alger, Juillet 2020